

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016004

Signataire : CS/NS

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Fethi CHOUDER

OBJET : Attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'Aide aux projets des Jeunes (A.P.J).

EXPOSE :

Le principe du dispositif d'Aides aux projets des jeunes (A.P.J) est d'accompagner les jeunes de la ville âgés de 18 à 25 ans dans leur projet personnel et professionnel, de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, de contribuer à leur épanouissement social, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et d'encourager leur engagement citoyen.

Dans ce cadre, ce dispositif accorde aux jeunes une aide financière et intervient en complémentarité des autres sources de financement.

L'équipe du service jeunesse en charge du dispositif d'Aide aux Projets organise toute la phase d'instruction et d'examen du projet devant répondre aux critères fixés par délibération du 17 septembre 2015. Chaque jeune présente son projet à la commission composée de l'adjoint à la maire à la Jeunesse, du responsable du service jeunesse, du coordinateur du Point Information Jeunesse, de la chargée de mission jeunesse (CLJA), du directeur de l'OMJA, du directeur de la Mission Locale, du directeur de la Citoyenneté et du Développement Local, des déléguées du Préfet et de la chargée de mission référente du dispositif.

A l'issue de la commission, le jeune recevra en mains propres une convocation pour participer à la journée « citoyenne » organisée par le Conseil Local des Jeunes. Il lui sera également proposé d'assister au Conseil Municipal qui délibèrera sur le dispositif d'Aides aux Projets des Jeunes.

Le budget alloué au dispositif d'aide aux projets des jeunes est de 12 500 euros.

Après acceptation du projet par la commission, une convention sera signée entre la commune et le jeune stipulant les engagements de chacune des parties.

L'objet de la présente délibération est de procéder à l'attribution nominative des aides financières validées lors de la commission du 11 mai 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides financières dont les montants, les bénéficiaires et l'objet figurent en annexe de la délibération.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAS Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et
*Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

| | | |
|----------------------|-------------|------------------------------|
| M. KAMALA Kilani, | Représenté | par : Mme Mériem DERKAOUI |
| Mme GRARE Laurence | Représentée | par : M. DAGUET Anthony |
| Mme MARINO Danielle | Représentée | par : M. KARMAN Jean-Jacques |
| Mme NEDELEC Soizig | Représentée | par : Mme VALLY Sophie |
| Mme MERCADER Y PUIG | Représentée | par : M. BEAUDET Pascal |
| Mme MILLA Josiane | Représentée | par : Mme PEJOUX Claudine |
| Mme MBONDO Thérèse | Représentée | par : M. ROZENBERG Silvère |
| Mme REDOUANE Wassila | Représentée | par : M. CHIBAH Salah |
| Mme RABAH Hana | Représentée | par : M. KARROUMI Sofienne |
| Mme YONNET Evelyne | Représentée | par : M. LOGRE Benoît |
| M. AIT-BOUALI Omar | Représenté | par : M. VANNIER Jean-yves |

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAS Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016004

Signataire : CS/NS

OBJET : Attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'Aide aux projets des Jeunes (A.P.J).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 206 du 17 septembre 2015 relative à l'évolution du dispositif d'Aide aux Projets des Jeunes à compter du 1^{er} octobre 2015,

Vu les demandes de soutien dans le cadre du dispositif d'Aide aux projets formulées par les jeunes Albertivillariens(nes) et l'avis favorable rendu par la commission d'attribution du 11 mai 2016,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune à la volonté, par l'évolution du dispositif d'Aide aux Projets, d'accompagner les jeunes de la ville dans leur projet personnel et professionnel, de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, de contribuer à leur épanouissement social, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et d'encourager leur engagement citoyen.

Considérant le besoin de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté par leur participation à la journée citoyenne organisée par le Conseil Local des Jeunes et au conseil municipal qui délibérera sur le dispositif d'aide aux projets,

Considérant que les aides financières attribuées dans le cadre du dispositif d'Aide aux Projets sont allouées, sous réserve de la production de justificatifs de la réalisation du projet,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DIT QUE les aides financières dont les critères d'accès et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 17 septembre 2015 sont respectivement attribuées aux jeunes albertivillariens(nes) mentionnés dans la liste ci-après.

| Noms Prénoms | Projets soutenus | Montant de l'aide |
|--|--|-------------------|
| AKA MOBIO Elyse | Permis B | 350,00 € |
| BEN SLAMA Ibrahim | Permis B | 350,00 € |
| DANSO Mamady | Permis B | 350,00 € |
| DANSO Thait | Permis B | 350,00 € |
| DIABY Mamadou | Permis B | 350,00 € |
| DIASI-KADI Jessie | Formation SSIAP 1 | 300,00 € |
| DIMAN Jilane | Permis B | 350,00 € |
| EDOKO Charles | Permis B | 350,00 € |
| FRAZIER Tom | Permis B | 350,00 € |
| GRIGNON Jérémy | Permis B | 350,00 € |
| HADDADI Asma | Permis B | 350,00 € |
| HAMDI Mabrouk | Permis B | 350,00 € |
| HARRAGUI Asma | Permis B | 350,00 € |
| KONARE Mariam | Permis B | 350,00 € |
| KONATE Massogbé | Formation Auxiliaire de vie | 900,00 € |
| MEJRI Nassima | Permis B | 350,00 € |
| MEJRI Sophie | Permis B | 350,00 € |
| MICHEL Kévin | Permis B | 350,00 € |
| MOUSSA Amina-Sarah | Aide aux frais de scolarité | 900,00 € |
| N'DIAYE Ali | Permis B | 350,00 € |
| ABDESSELAM Sémiramis | Achat matériel informatique (relatif études) | 600,00 € |
| NIAKATE Ibrahim | Permis C/Fimo | 900,00 € |
| NIAKATE Zeynab | Permis B | 350,00 € |
| OUADGHIRI Sarah | Formation instructeur Zumba | 160,00 € |
| REGENT Whitney | Permis B | 350,00 € |
| SALLEB Assia | Permis B | 350,00 € |
| SOUKOUNA Siatta | Permis B | 350,00 € |
| SY Mariame | Frais de scolarité universitaire | 140,00 € |
| VOILMY Benoît | Permis B | 350,00 € |
| WEISS Colette | Formation éducation a la vie E.A.V | 900,00 € |
| | | Total |
| Nombre de jeunes : 30 Nombre de dossiers : 30 | | 12500,00 € |

AUTORISE la Maire à signer les conventions de partenariat du dispositif d'Aide aux Projets entre la commune et les jeunes.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal sur les imputations suivantes :

| service | chapitre | article | fonction | code action | dispositif |
|---------|----------|---------|----------|-------------|------------------|
| 403 | 67 | 6714 | 422 | PIJ | AIDE AUX PROJETS |

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

